

Hausse inquiétante du nombre de malades de longue durée

Le vieillissement de la population et l'accroissement du nombre de burn-outs propulsent les statistiques vers de nouveaux records.

JASPER D'HOORE

D'après les chiffres publiés par l'ONSS, notre pays comptait, à la fin de l'an dernier, près de 392.000 personnes en congé de maladie depuis plus d'un an, soit 20.000 de plus qu'en 2015. Un record. En dix ans, le nombre de malades de longue durée a augmenté de près de 70%, portant le montant de leurs allocations à plus de 5 milliards d'euros.

La hausse du nombre de malades de longue durée est un des principaux problèmes de notre Sécurité sociale. Aujourd'hui, ces personnes représentent pas moins de 5% de la population âgée entre 20 et 64 ans. Cette situation obère en partie l'impact des mesures mises en place pour réduire les dépenses liées au chômage. L'an dernier, le nombre de chômeurs a baissé de 40.000, mais l'impact de cette baisse est réduit de moitié à cause de la hausse du nom-

bre de malades de longue durée.

Dans un récent rapport, l'ONSS explique cette hausse par différents facteurs, dont le principal est le vieillissement de la population. Résultat: l'âge moyen des travailleurs est plus élevé et ils sont donc plus souvent malades. Cet effet est encore renforcé par la suppression de certaines possibilités de mise à la retraite anticipée, comme la prépension. Les travailleurs qui pouvaient quitter le marché de l'emploi anticipativement doivent aujourd'hui continuer à travailler.

Deuxième raison: la forte hausse du nombre de maladies psychosociales. Par exemple, le nombre de trentenaires souffrant de burn-out a doublé ces cinq dernières années. Le nombre de maladies psychosociales augmente également dans toutes les autres catégories d'âges.

La ministre des Affaires sociales

et de la Santé Maggie De Block (Open Vld) se dit consciente du problème. «Cela montre le caractère indispensable de notre politique de réintégration des malades de longue durée sur le marché de l'emploi», explique-t-elle. À la fin de l'an dernier, le gouvernement a mis en place un système d'accompagnement des malades considérés par les médecins comme étant encore capables de travailler.

Le nombre de trentenaires souffrant de burn-out a doublé en cinq ans.

Pour mettre la pression, le gouvernement Michel a également décidé à la fin du mois dernier de sanctionner (légèrement) ceux qui rechignent à reprendre le travail. Les grandes entreprises qui ne font pas suffisamment d'efforts seront passibles d'une amende.

